



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 34631

Texte de la question

M. Didier Quentin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des salons d'artistes du quai Branly. En effet, ces salons d'artistes sont organisés dans des conditions matérielles et financières très onéreuses, malgré l'aide substantielle du ministère de la culture. Ces coûts sont immédiatement répercutés sur les cotisations des artistes exposants. Il en résulte la mise à l'écart de tous ceux dont les revenus sont modestes et de nombreux artistes étrangers. La fermeture annoncée de l'espace Branly - fin 2000 - sera l'occasion d'un nouveau déménagement pour les différents salons du monde artistique. Or il semble possible d'aménager pour les futurs rendez-vous culturels l'aile sud du Grand Palais, à un coût moindre pour l'Etat et les sociétés d'artistes, que celui de l'hébergement des salons dans un espace privé, type Carrousel du Louvre, durant les travaux du Grand Palais, c'est-à-dire durant six années, qui risquent d'être fatales pour les salons et les artistes. C'est pourquoi il lui demande si elle envisage d'aménager rapidement pour eux l'aile sud du Grand Palais, et si elle entend revenir sur les anciennes conditions de loyer, afin de rendre de nouveau accessibles les salons à tous les artistes.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient au préalable à préciser tout l'intérêt qu'elle porte aux salons qui sont un moyen important pour les artistes de se faire connaître du public, comme des critiques d'art, des collectionneurs et des galeries. S'agissant du Grand Palais, la ministre est en mesure d'indiquer que la rénovation du Grand Palais va entrer dans une phase active à la fin de cette année. La première tranche de travaux relative à la restauration du bâtiment porte sur la consolidation des fondations et structures de la partie sud et de la nef. Il s'agit de remédier aux profonds désordres qui affectent le Grand Palais du fait de l'affaissement progressif de l'aile sud, le long de la Seine. Les travaux, dont le montant s'élève à 400 millions de francs, comportent trois ensembles : la consolidation des fondations de la totalité de la nef et de l'aile sud, la rénovation des charpentes de la nef et la restauration des toitures de la nef et de l'aile sud. Lourde et complexe, cette opération interdit une occupation, même partielle, des locaux avant la fin du chantier. Le risque encouru par les usagers du site ne permettrait pas d'obtenir les autorisations administratives nécessaires. A cet égard, la ministre rappelle qu'avant même le commencement des travaux, l'état sanitaire de l'aile sud du Grand Palais avait imposé un déménagement des services de la direction régionale des affaires culturelles de l'Ile-de-France, de l'Université de Paris IV et du restaurant universitaire du CROUS. Il n'est pas contestable que le délai qui s'est écoulé entre la fermeture de la nef et l'engagement des travaux de consolidation des fondations et structures du Grand Palais, lié à une absence de financement de cette opération impérieuse dans les lois de finances antérieures à 1998 et à des difficultés d'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre, aujourd'hui aplanies, aura pour conséquence de retarder le moment auquel les salons d'artistes pourront à nouveau être accueillis au Grand Palais. La ministre tient toutefois à assurer l'Honorable Parlementaire de la vigilance qu'elle porte à une exécution des travaux conformément à leur calendrier prévisionnel, en vue notamment de permettre une réintégration des salons d'artistes, comme telle est la vocation du Grand Palais. En ce qui concerne la localisation des salons après la fermeture du site Eiffel Branly prévue fin 2000 et les coûts de location afférents

aux sites susceptibles de les accueillir, des négociations sont en cours entre le ministère et plusieurs gestionnaires de lieux d'accueil éventuels. En tout état de cause, une part significative du coût de location du site qui sera choisi pour accueillir les salons continuera à être prise en charge par le ministère de la culture et de la communication. Les responsables des salons seront associés aux décisions qui pourront être prises.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34631

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5302

Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7259